



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2018-076**

\*\*\*

**Objet :**

**Contrat cadre du programme Bourg Centre Occitanie /  
Pyrénées-Méditerranée**

Délibération affichée le : **29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :** MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** LEROY Annie - POURTIER Jean Luc - EDMOND-MARIETTE Gérard - - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne  
Convocation du 19 juin 2018

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du 27 juin 2017, la commune avait soumis sa candidature au programme de développement et de valorisation des « bourgs centres Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » adoptée par le Conseil Régional et avait été retenue. Cette politique portée par le Conseil Régional revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du projet de chaque commune concernée : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs. Elle vise à accompagner les bourgs-centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement, s'inscrit dans les contrats de plan Etat Région 2015 /2020 des ex régions Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées et est ciblée en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux.

Pour la commune, ce contrat a pour objectif, en partenariat avec la Région, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Sydel du Cœur d'Hérault, d'agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi et d'agir sur la qualité du cadre de vie et sur la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité sur la commune et sur son bassin de vie. A ce titre, trois axes stratégiques de développement et de valorisation ont été retenus, déclinés en 9 actions :

- **AXE 1 : Faire le pari du Cœur de ville revitalisé, attractif et rayonnant**
  - Action 1 : création d'une maison des citoyens adossée à la mairie
  - Action 2 : rénovation de l'Hôtel de Laurès en vue d'y installer un restaurant gastronomique et une hôtellerie de luxe
  - Action 3 : aménagement des espaces publics du cœur de ville
  - Action 4 : rénovation de l'Hôtel d'Adhémar en maison des associations
  - Action 5 : rénovation des façades y compris commerciales sur l'axe Verdun – Rivelin
- **AXE 2 : Doter Gignac d'équipements structurants à l'échelle du cœur d'Hérault**
  - Action 1 : extension du centre culturel
  - Action 2 : création d'une halle des sports répondant aux besoins du lycée et des associations de sports collectifs de Gignac

- AXE 3 : Favoriser les déplacements doux, collectifs et réduire les liaisons pendulaires en valorisant la position de carrefour
  - Action 1 : installation d'une plateforme de télétravail dite télécentre pour permettre aux salariés du Cœur d'Hérault de trouver un lieu alternatif de travail
  - Action 2 : déplacement de la gare routière vers COSMO et passerelle de mobilités douces au-dessus de l'A 750.

Ce programme doit être cohérent et articulé avec les politiques d'intervention et les contributions de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier le projet de territoire « Vallée 3 D : durable, démocratique, digitale » et le Sydel Cœur d'Hérault.

L'organisation locale du dispositif régional désigne la commune comme étant la seule qui a la possibilité de faire acte de candidature auprès de la Région. Mais elle doit impérativement être liée et en accord avec son intercommunalité. Parallèlement, la CCVH a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses bourgs centres secondaires et ses villages. A ce titre, la CCVH lance les études relatives à la conurbation Gignac-Saint André de Sangonis, à la création d'un pôle d'échange multimodal à l'entrée de la ZAC La Croix à Gignac et à l'aménagement d'une passerelle mobilité douce sur l'A75. Les projets de l'intercommunalité sont donc intégrés dans la candidature « Bourg centre ».

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé et associe les partenaires suivants : la Commune de Gignac Bourg Centre, l'EPCI concerné : Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault, la Région, le Conseil Départemental, les services de l'Etat : DRAC pour la partie patrimoniale, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault. L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Gignac et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Il a pour mission de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation, de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault et de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Le comité de pilotage s'est réuni le jeudi 24 mai et le contrat cadre a été validé.

Une réunion publique de concertation pour « parler du Gignac de demain dans son rôle de bourg centre » a eu lieu le jeudi 26 octobre 2017 en mairie de Gignac.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le maire à soumettre ce contrat cadre auprès du Conseil Régional Occitanie, à solliciter les soutiens financiers prévus par le Conseil Régional Occitanie et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **24 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le maire
  - à soumettre ce contrat cadre auprès du Conseil Régional Occitanie
  - à solliciter les soutiens financiers prévus par le Conseil Régional Occitanie
  - à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François BOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20180626-DEL2018-076-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2018  
Date de réception préfecture : 27/06/2018